JUSTICE. Un Nantais condamné à trois mois avec sursis

Il filmait dans les douches



Un Nantais a été condamné hier à trois mois de prison avec sursis. Il filmait dans douches d'un camping.

la barre du tribunal de Saint-Nazaire, le prévenu a expliqué son comportement par des pulsions. « Ce n'est pas un pervers, ni un prédateur », a plaidé Me Denis Lambert, qui défendait ce fonctionnaire nantais, coupable d'avoir à deux reprises en août dernier, filmé les vacanciers qui prenaient leur douche au camping de la Courance à Saint-Brevin. « Il y a neuf ans que je viens dans ce camping, et je n'avais jamais fait ça. Je n'explique pas mon comportement », a assuré cet homme de 47 ans, visiblement abattu.

Le 14 août, il a filmé un jeune couple « qui prenait du bon temps dans la douche », a commenté M° Lambert. Le voyeur en a profité. Le lendemain, c'est une femme enceinte qu'il filmait sous la cloison de la douche avec son téléphone.

« Dans notre société, chaque individu a un téléphone au bout de la main et filme n'importe quoi. Le voyeurisme s'est banalisé », a conclu Me Lambert dans sa plaidoirie. Le tribunal a condamné le prévenu à trois mois de prison avec obligation de soins et obligation de verser 2 100 euros à la victime mineure. Le tribunal a également confisqué le téléphone du voyeur.